



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 48545

Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les préoccupations du personnel et du corps médical de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul de Paris. Outre les missions de proximité, plus de 25 000 urgences y sont effectuées, dont 40 % chirurgicales, de nombreux centres hospitaliers font appel à cet établissement pour prendre en charge des malformations néonatales et des urgences chirurgicales des grands prématurés. Le démantèlement aurait inévitablement des conséquences graves sur la vie de ces nourrissons et des enfants handicapés de la région Ile-de-France. Face à la mobilisation de ces personnels, des élus locaux et nationaux, en vue de maintenir ce site chirurgical, les emplois et le développement de l'ensemble des activités médicales de cet hôpital, il lui demande quelles mesures elle mettra en oeuvre pour ne pas supprimer la chirurgie pédiatrique, ce qui compromettrait gravement la sécurité des enfants pris en charge et qui n'apporterait aucune amélioration du service rendu à la population.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48545

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2000, page 4115